

2ème WEEK-END 30 et 31 MAI 2009

(5 séquences de 1h30 exposé et discussion)

Formateurs :

Dominique LE LANNOU : Médecin

Elisabeth G. SLEDZIEWSKI : Philosophe

Dorothée BOURGAULT-COUDEVILLE et **Benjamin PITCHO**: Juristes

Pierre LEVY-SOUSSAN et **Sophie MARINOPOULOS** : Pédopsychiatre et psychanalyste

SAMEDI MATIN 30 MAI 2009

1. Le don de gamètes est aujourd'hui anonyme et gratuit, est-il souhaitable de lever l'anonymat des donneurs de gamètes et, si oui, selon quelles modalités? **Dominique LE LANNOU** (médecin)
2. Le don de gamètes est aujourd'hui anonyme et gratuit, est-il souhaitable de lever l'anonymat des donneurs de gamètes et, si oui, selon quelles modalités? **Pierre LEVY-SOUSSAN** (pédopsychiatre)

SAMEDI APRES-MIDI 30 MAI 2009

3. Le don d'ovocytes n'étant pas dénué de contraintes, est-il souhaitable d'indemniser les donneuses d'ovocytes? **Benjamin PITCHO** (juriste)
4. La gestation pour autrui n'est pas autorisée en France. Quelles sont les raisons médicales et éthiques qui justifient cette interdiction ?
Dorothée BOURGAULT-COUDEVILLE (juriste)
et **Sophie MARINOPOULOS** (psychanalyste)

DIMANCHE MATIN 31 MAI 2009

5. Est-il souhaitable de modifier la législation relative à la gestation pour autrui? **Elisabeth G. SLEDZIEWSKI** (philosophe)
6. Préparation du **FORUM** avec Bernard Roulliy et Bénédicte SIMON (IFOP)

